

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
Société Anonyme au Capital de : 200.000.000 DT
Siège Social : Rue Hedi Nouria Tunis
RCS : B 142431996

AVIS DE CONVOCATION

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le Samedi 27 Février 2016 à 10 h au siège de l'INSTITUT ARABE DES CHEFS D'ENTREPRISES « IACE » Boulevard principal Rue du Lac Turkana LES BERGES DU LAC - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la cooptation et nomination d'administrateurs

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'Assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la Banque, Rue Hedi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION